

Projet de parc éolien Saint-Clair-sur-Galaure et Montfalcon



3 questions pour Bruno Rolland, Responsable service Etudes de l'ONF Isère

L'Office National des Forêts a pour mission d'entretenir, développer et renouveler les forêts publiques tout en réalisant des aménagements adaptés à l'accueil des promeneurs. Elle intervient également dans la préservation de la biodiversité et de la qualité des eaux.

Quel est/a été votre rôle dans la définition des mesures, leur localisation, leur dimensionnement ?

L'ONF a été sollicité par EDF Renouvelables sur l'analyse des peuplements forestiers impactés par le projet. L'étude de l'ONF a permis d'analyser les peuplements forestiers sur tous ses aspects (économiques, environnementaux, usages sociaux, réglementaires...) et donner toutes les informations nécessaires au maître d'ouvrage pour réaliser les mesures de compensation adéquates. L'ONF a suggéré à EDF renouvelables de réaliser une compensation au titre du défrichement à proximité du projet, afin de compenser « local » et contribuer à l'amélioration du patrimoine forestier ayant des potentialités comparables aux peuplements défrichés.

Quel est le bénéfice de ces mesures pour la biodiversité ?

Concernant la compensation au titre de la biodiversité forestière, une parcelle a été identifiée pour accueillir un îlot de sénescence dans la Forêt communale, à proximité du projet. La méthode de l'Indice de Biodiversité Potentielle a été mise en œuvre par l'ONF afin de bien caractériser les peuplements concernés et la parcelle en îlot de sénescence. Cette dernière présente des potentialités favorables à la biodiversité en particulier pour des espèces comme les chauves-souris (présence de gros bois, bois mort...).

Votre avis sur le déroulé des échanges avec EDF Renouvelables ?

Les échanges avec EDF R ont permis d'envisager les solutions techniques les plus adaptées au projet, avec une exigence réciproque de la qualité et l'intégration environnementale du projet.

Bruno Rolland

Responsable service Etudes de l'ONF Isère

Pour continuer à échanger

Pour trouver de l'information sur le projet : rendez-vous sur le site internet ou en Mairie, les documents seront disponibles à Saint-Clair-sur-Galaure et à Montfalcon.

Un site internet dédié

<https://projet.edf-renouvelables.fr/projet-eolien-de-saint-clair-sur-galaure-et-montfalcon>

Une remarque, une question ?
Adressez-vous :
chambaran@edf-en.com

Une question ?
Contactez Elodie Gaillard Pélisson,
cheffe de projets, au **04 81 07 27 05**



Édito

Madame, Monsieur,

Depuis maintenant plus d'un an, la situation sanitaire chamboule de nombreux aspects de nos vies. Nous espérons que vous traversez cette période sans trop de difficultés.

Pendant cette année si particulière, les équipes d'EDF Renouvelables sont restées mobilisées pour maintenir au plus haut niveau la production des parcs d'énergies renouvelables dans tout le pays. Ainsi, en 2020 et grâce à la mobilisation de tous, les énergies vertes ont représenté 27 % de la consommation électrique en France.

Le projet éolien de Saint-Clair-sur-Galaure et Montfalcon s'est aussi poursuivi en 2020. Les derniers ateliers de concertation en 2019 ayant permis de définir l'implantation du projet, 2020 a été marqué par le lancement de l'instruction administrative du dossier. Nous souhaitons partager avec vous dans ces pages les évolutions du projet ainsi qu'un focus thématique qui nous tient particulièrement à coeur : la biodiversité. Nous vous souhaitons une bonne lecture.

Elodie Gaillard Pélisson

Que s'est-il passé depuis fin 2019 ?



À la fin de l'année 2019, le projet a été soumis à l'instruction des services de l'Etat. C'est dans ce cadre que l'armée de l'air a fait part de son besoin de décaler 2 éoliennes situées dans la zone de servitude aérienne du camp militaire de Chambaran. Après plusieurs mois de dialogue avec l'armée de l'air, les élus de St-Clair-sur-Galaure et de Montfalcon et avec les bureaux d'études, il a été choisi de modifier légèrement l'implantation de trois éoliennes de la ligne Nord du projet. Ces évolutions vous sont présentées dans les pages suivantes.

Focus thématique : place à la biodiversité !



Les ateliers de concertation de 2018-2019 ont permis aux habitants de faire part des sujets de préoccupation, notamment la préservation de la biodiversité. Fortement engagé sur cette thématique, EDF Renouvelables a travaillé en collaboration avec les bureaux d'études, les communes et l'ONF pour élaborer 4 mesures ayant pour objectif de favoriser le développement de la faune et la flore sur le territoire.



Ajustement des implantations

Version proposée en 2019 - Vue coteau sud de St-Clair-sur-Galaure



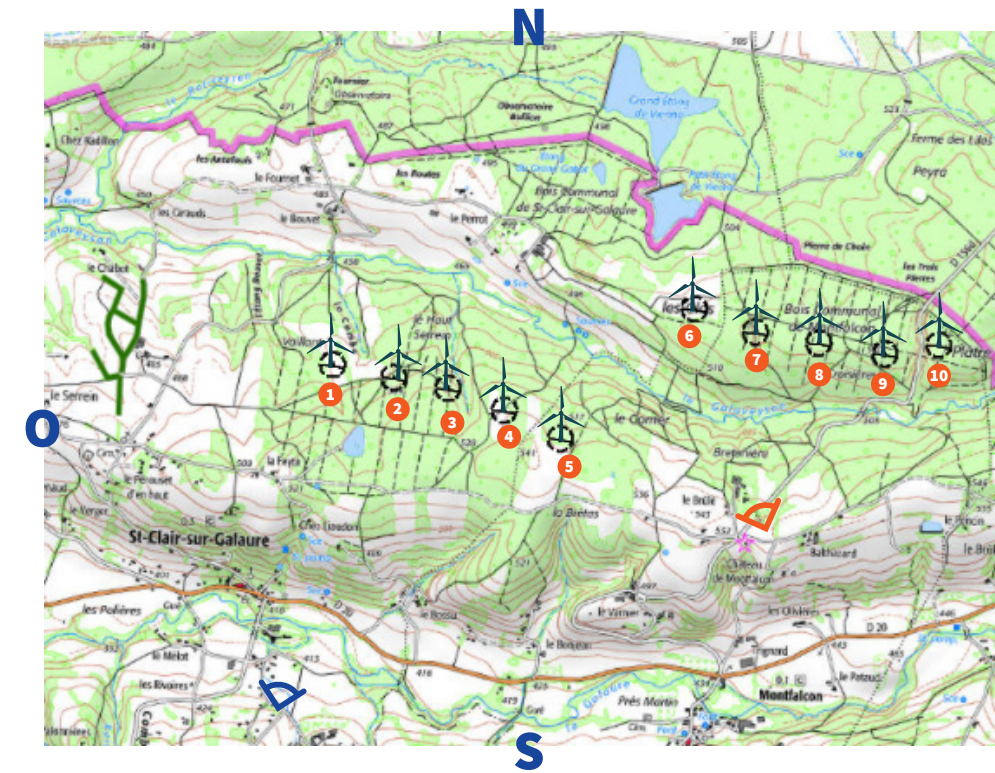
Version proposée en 2021



Version proposée en 2019 - Vue depuis le Château de Montfalcon



Version proposée en 2021



Carte de localisation des éoliennes. Les photomontages ci-contre seront disponibles en mairies de Montfalcon et St-Clair-sur-Galaure.



Afin d'être conforme aux servitudes de l'Armée de l'air tout en préservant l'insertion paysagère du projet et la biodiversité, ce sont finalement 3 éoliennes (E7, E8 et E9) qui ont été décalées d'environ 100 mètres vers le Sud. La ligne Nord, conserve donc sa forme courbe accompagnant le relief, et les éoliennes restent implantées dans les bois communaux de Montfalcon. EDF Renouvelables a veillé à conserver une distance entre le projet éolien et les habitations les plus proches supérieure à la réglementation, à savoir plus de 700 mètres. 2020 a donc permis de mettre à jour le dossier et approfondir les mesures d'accompagnement, notamment en faveur de la préservation de la biodiversité sur le territoire.

Détail des actions pour la biodiversité



1 Création d'une haie bocagère

Implantée le long de parcelles agricoles sur le plateau de Grand-Serre, la haie constitue une trame verte. Son parcours permet de reconnecter les bassins versants du Galaveyson et de la Galaure. La haie bénéficie à la faune sauvage comme aux agriculteurs. Elle est à la fois refuge pour les reptiles, les insectes, les oiseaux, les chauves-souris, les petits mammifères, et apporte de l'ombre aux bovins en été.



2 Création d'un îlot de Sénescence

Il s'agit d'un espace boisé qui ne fera plus l'objet d'intervention humaine. Le bois ne sera plus exploité et évoluera naturellement. Cet espace formera un habitat préservé, permettant aux oiseaux, chauves-souris et mammifères terrestres de s'épanouir en toute tranquillité.



3 Restauration d'une zone humide

Pour créer cet écosystème complexe, deux actions sont nécessaires : supprimer les pins sylvestres et planter des chênes pédonculés, plus adaptés aux sols humides. Ce nouvel habitat sera favorable au développement de la molinie bleue. C'est entre les mois d'août et d'octobre que vous pourrez admirer le reflet bleuté de ses feuilles. Pour apporter plus de diversité à cette zone humide, une mare de 100m² sera également créée.



4 Mise en valeur pédagogique de la Mare aux Gabots

Cette mare se situe dans le bois communal de Montfalcon, à proximité de la piste forestière qui permettra d'accéder aux 5 éoliennes de la ligne Nord. Des panneaux pédagogiques identifieront les espèces animales et végétales présentes dans les zones humides et les bois du Plateau de Chambaran.

— Limitation camp militaire

